

# ParisTech

Kit actions contre le « Harcèlement sexuel »

Commission diversité – août 2019

Marie Rebeyrolle

# PRÉSENTATION

La réalisation de ce kit a été initiée lors de l'atelier de la commission diversité de ParisTech « *Harcèlement sexuel et communication* », le 18 mars 2019, qui a réuni une trentaine de participants (responsables diversité, enseignement, communication & étudiants).

Un compte rendu a été rédigé et une vidéo témoignage réalisée :

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6536270617950384129/>

Ce kit a été ensuite enrichi, en particulier lors de la réunion de la commission diversité du 11 juin 2019.

Finalisé en août 2019, il pourra être mis à jour régulièrement en fonction de l'actualité des écoles.

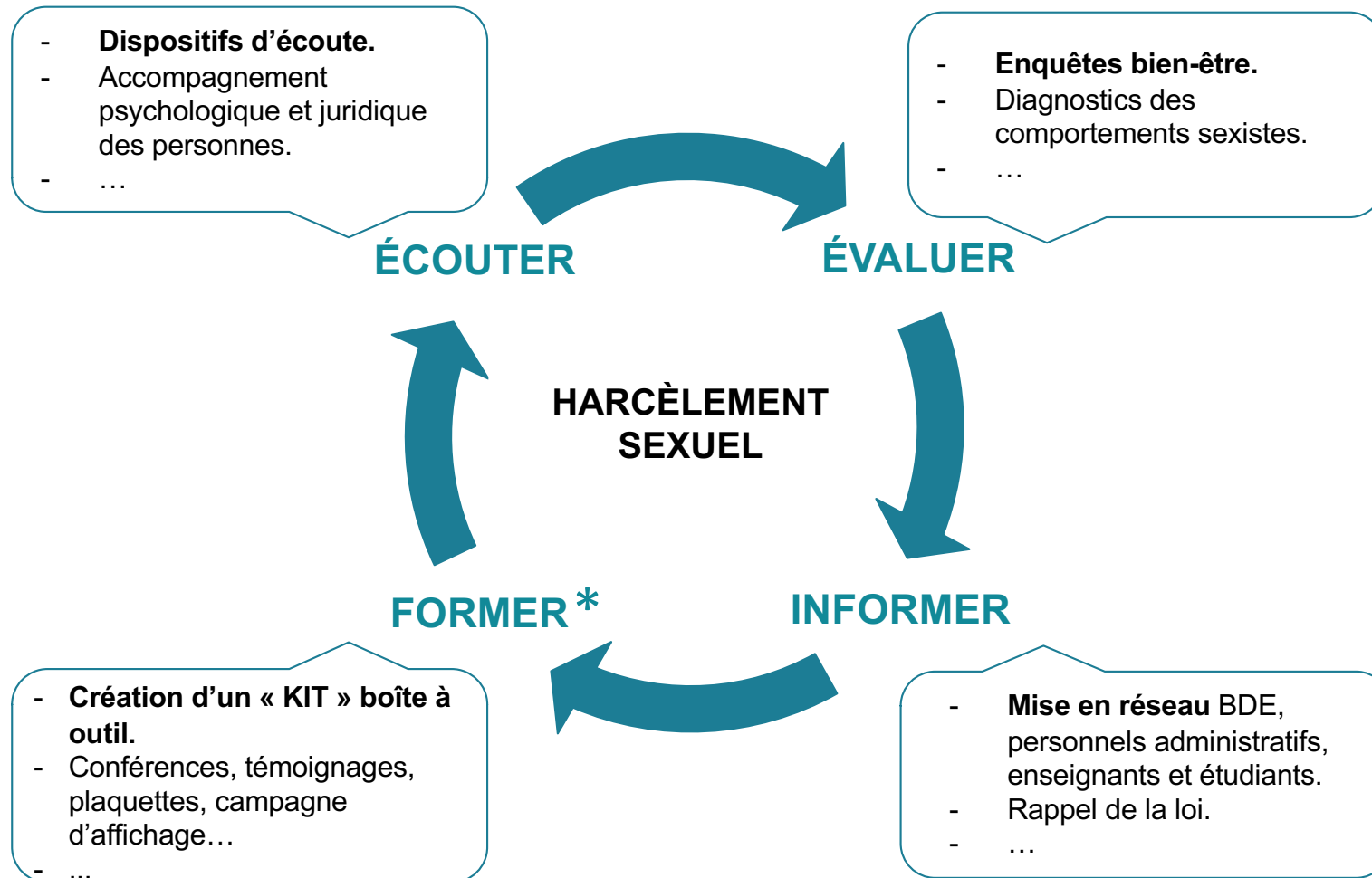
# ÉCOLES PARTICIPANTES

ÉCOLES	ACTIONS
AGRO PT	Pas d' actions particulières
ARTS ET MÉTIERS	-
CHIMIE PT	Oui
ÉCOLE DES PONTS PT	Oui
ENSAE PARIS	Oui
ENSTA PARIS	Oui
ESPCI PARIS	-
INSTITUT OPTIQUE	Pas d' actions particulières
MINES PT	-
TELECOM PARIS	Oui

% D'ÉTUDIANTES	
AGRO PT	60 %
ARTS ET MÉTIERS	18 %
CHIMIE PT	51 %
ÉCOLE DES PONTS PT	29%
ENSAE PARIS	27 %
ENSTA PARIS	30 %
ESPCI PARIS	30 à 40 %
INSTITUT OPTIQUE	30 %
MINES PT	20 à 25 %
TELECOM PARIS	20 à 25 %

Le pourcentage d'étudiantes est régulièrement mentionné lorsque l'on évoque le harcèlement sexuel. En particulier parce que ce dernier concerne en très grande majorité les étudiantes, et que le constat implicite est que plus il y aurait d'étudiantes moins ce problème se poserait dans les écoles. Cela dit, force est de constater que cet argument du poids numérique ne vaut pas vraiment lorsque l'on observe nos sociétés. Si le pourcentage d'étudiantes joue donc, il est envisageable qu'il n'en fasse pas disparaître pour autant dans les écoles certains comportements sexistes présents dans nos sociétés.

# CATÉGORIES D'ACTION IDENTIFIÉES



\* Le choix d'intituler une catégorie « Former » et d'y inclure essentiellement des actions de communication a été discuté. Car c'est dans cette catégorie que les écoles mènent le plus d'actions. Or, communiquer et former ne sont pas synonymes. Si la communication est donc importante, elle pourrait être combinée à des actions de formation plus étayées. Ce chantier, utilisant par exemple des approches en sciences humaines et sociales, est pour l'instant peu développé dans les écoles. Il pourra être mis à l'ordre du jour de la commission diversité en 2020.



# EXEMPLES D' ACTIONS

## ÉCOUTER

- 1. CHIMIE PT** : cellule veille-alerte sur les RPS (Risques Psycho-Sociaux), mais le harcèlement n'est pas considéré comme faisant partie des RPS + conseillère de prévention médecine (enjeu de sa disponibilité) + référente diversité + nomination référent vie étudiante + création adresse mail : [NeRienLaisserPasser@chimieparistech.psl.eu](mailto:NeRienLaisserPasser@chimieparistech.psl.eu)
- 2 ÉCOLE DES PONTS PT** : cellule de veille avec référentes égalité pour recevoir les élèves + cabinet médical + permanence d'une psychologue 1 jour par semaine + dispositif d'écoute au niveau de la direction générale.\*
- 3. ENSAE PARIS** : permanence de la psychologue tous les jeudis + groupe de parole à renouveler + porte ouverte pour recevoir aussi sans rendez-vous.
- 4. ENSTA PARIS** : mise en place d'un dispositif d'écoute intégrant le responsable de la vie étudiante, un élève de 1ère année, la psychologue de l'école (disponible 2 jours / semaine), une ancienne élève très impliquée dans la lutte contre les VSS (Violences Sexistes et Sexuelles), le conseiller de prévention et la référente égalité femmes/hommes.
- 5. TELECOM PARIS** : mise en place d'un dispositif d'écoute réunissant les référents égalité femmes-hommes de l'école, la déléguée à la diversité, des représentant.e.s des élèves, la psychologue, un représentant de la direction de la formation et un.e représentant.e syndical.e.

\* Contact avec l'Association Santé Grandes Écoles (ASGE) et son réseau de psychologues intervenant dans les grandes écoles : <http://www.asge.fr>

# EXEMPLES D' ACTIONS

## ÉVALUER

- 1. CHIMIE PT** : entretien avec le BDE + conception en cours d'une enquête « bien-être » par le BDE (demandée au départ par la direction).
- 2. ÉCOLE DES PONTS PT** : enquête de satisfaction réalisée après le WEI.
- 3. ENSAE PARIS** : enquête « bien-être » via le BDE en cours d'élaboration + commission de suivi des étudiants regroupant les responsables des différents services pour être « en alerte » sur le bien-être des étudiants.
- 4. ENSTA PARIS** : enquête « bien-être » réalisée en 2018, conçue par le BDE (pas vocation à être renouvelée tous les ans).
- 5. TELECOM PARIS** : conception en cours d'un enquête sur les discriminations à destination des étudiants et du personnel de l'école.

# ÉVALUER : ENQUÊTE ENSTA PT

31/10/2018

Bien-être des Etudiants

## Bien-être des Etudiants

Ce questionnaire est très long (désolé), aborde plein de points, merci de le remplir le plus sérieusement possible, prends ton temps !  
Le but est aussi de recueillir des propositions, alors si tu as des idées n'hésite pas à blinder les cases de remarques un peu partout.

Trois points pour commencer :

- Dis ce que tu penses au fond, pas juste ce que tu as l'habitude de dire, sinon le questionnaire devient superficiel.
- Ne te dis pas "ça c'est comme ça et ça ne changera jamais", c'est l'occasion de dire ce qui te pose problème ici.
- Attention à ne pas lancer d'appel à l'aide dans le vide, si tu souhaites être aidé, et nous serions ravis d'essayer, laisse nous un moyen de te contacter, quel qu'il soit.

Merci d'avance pour ta réponse !

Durée du questionnaire : entre 20 et 40 minutes, suivant ta motivation à développer

\*Obligatoire

## Les points abordés

Pour que vous voyiez la logique qu'on a suivie en construisant ce questionnaire :

- Infos générales
- Ressenti global
- Scolarité (une section ressenti, suivie d'une section proposition, à chaque thème de la scolarité)
  - La scolarité sera divisée en plusieurs sous-sections
- La vie associative
- L'orientation professionnelle
- Les relations avec l'administration
- La période d'accueil / d'intégration
- Les lieux de vie
- Zone de flou
- Conclusion (enfin !)

## Info générales

Pour séparer un peu les différentes populations de l'ENSTA

### 1. Quel est ton genre ? \*

Femme, homme, ou autre (précise si tu en as envie)



# EXEMPLES D' ACTIONS

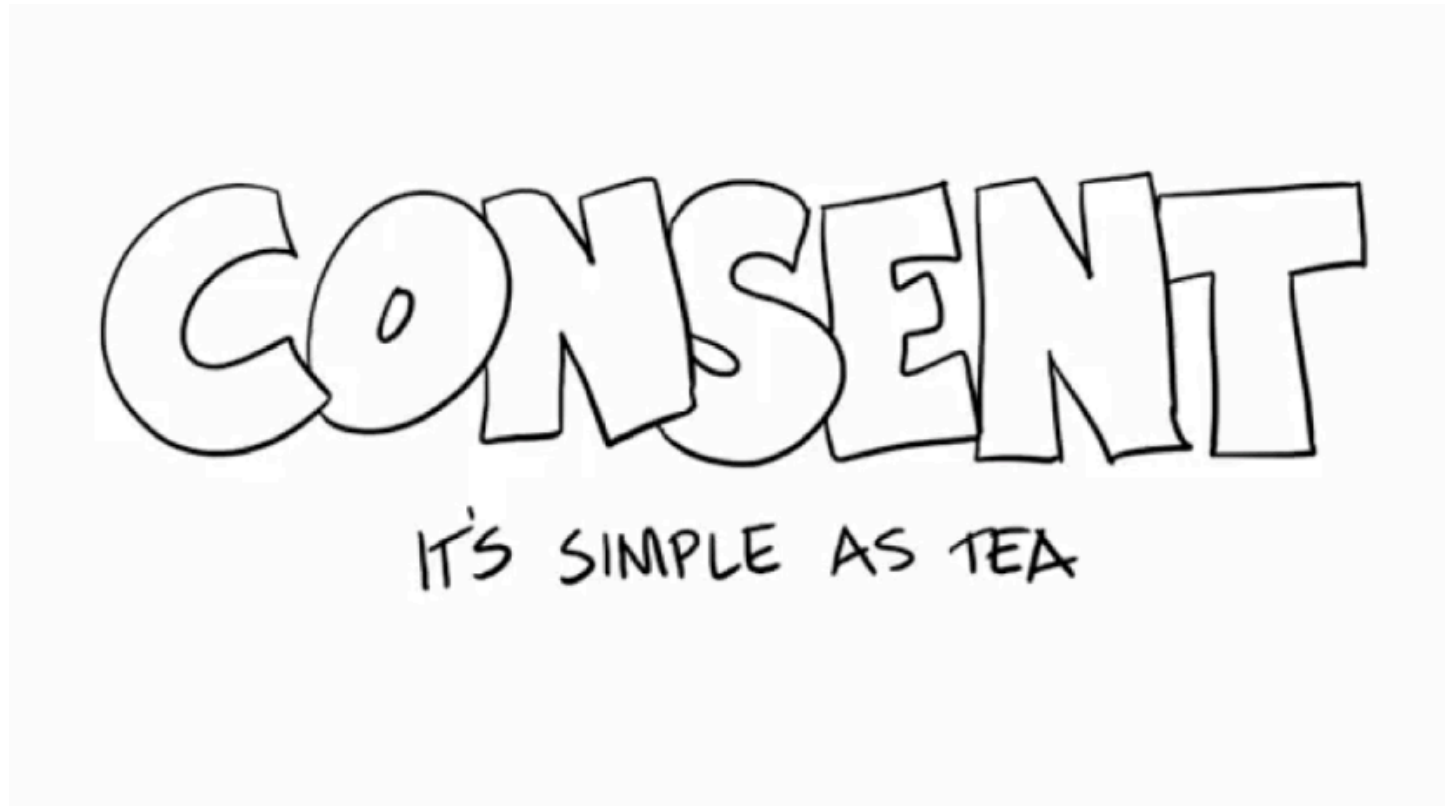
- 1. CHIMIE PT** : conférences prévues pour septembre + affiches (français et anglais).
- 2. ÉCOLE DES PONTS PT** : campagne d'affichage en avril + 1 en cours plus pérenne (visuels MESRI) + plaquette harcèlement + convention BDE et école pour le WEI + charte BDE événements festifs + formation des « orgues » élèves qui encadrent le WEI + amphi pré WEI par la compagnie ACThéâtre + soutien de la direction.
- 3. ENSAE PARIS** : campagne affichage CLASCHEs dans les locaux par l'association Fem'ENSAE + exposition à la rentrée avec le BDE. Projet d'intervention de la compagnie ACThéâtre sur le harcèlement pour les premières années.
- 4. ENSTA PARIS** : plaquette sortie en mars également dans le kit des nouveaux étudiants à la rentrée + séance de sensibilisation avant WEI comprenant visionnage du film "cup of tea", saynètes jouées par les étudiants 2a et 3a sur des situations de VSS, sensibilisation par des gendarmes de l'X sur les délits et leur répression et présentation du dispositif d'écoute de l'ENSTA. + Travail avec BDE et association LGBTQ+. + Soutien de la direction.
- 5. TELECOM PARIS** : réalisation d'une plaquette sur le modèle de l'ENSTA + lien avec le pôle REC (Respect Écoute Consentement) qui voient les élèves avant le WEI.

## INFORMER

Quelques références partenaires :

- CLASCHEs (Collectif de Lutte Anti-Sexiste Contre le Harcèlement Sexuel dans l'Enseignement Supérieur) – <https://clasches.fr>
- AVFT (Association européenne contre les Violences Faites aux femmes au Travail) - <http://www.avft.org>
- 08 Victimes – 08 842 846 37 – Numéro non surtaxé disponible 7 jours sur 7.
- Site gouvernemental sur le harcèlement sexuel - <https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr>
- Site du MESRI : <HTTP://WWW.ENSEIGNEMENTSUP-RECHERCHE.GOUV.FR/PID38153/EGALITE-ET-LUTTE-CONTRE-LES-DISCRIMINATIONS.HTML>
- Site compagnie ACThéâtre : <https://www.acttheatre.fr>

# INFORMER : « CUP OF TEA »

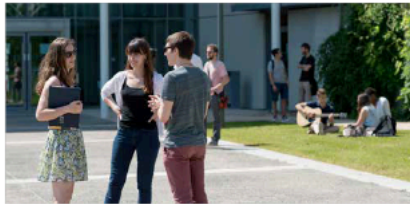


Vidéo originale réalisée par « Blue Seat Studios » copyright ©2015 Emmeline May and Blue Seat Studios.  
Lien YouTube : [https://www.youtube.com/watch?v=Wzkb5N\\_h0kY](https://www.youtube.com/watch?v=Wzkb5N_h0kY)

# INFORMER : PLAQUETTE ENSTA PARIS

## L'ENGAGEMENT DE L'ENSTA ParisTech

La volonté affirmée d'être tous responsables et solidaires pour vivre mieux ensemble.



### Le mot d'Élisabeth Crépon, directrice de l'ENSTA ParisTech



L'ENSTA ParisTech, par la place qu'elle occupe dans l'enseignement supérieur et la recherche, se doit d'être une école d'ingénieurs responsable et solidaire notamment dans la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes.

Cette lutte est une priorité de l'État : en particulier des ministères des Armées (note tuelle) et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'Innovation.

Le cadre juridique de cette lutte s'est renforcé ces dernières années avec notamment une modification en 2016 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

En mars 2018 a été publiée une circulaire relative à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans

la fonction publique prévoyant le déploiement d'un plan de formation et la mise en place de dispositifs de prévention et de traitements.

Dans ce contexte, l'ENSTA ParisTech s'est dotée d'un dispositif concernant aussi bien les étudiants que les personnels. Il se compose d'un réseau de personnes dont l'action est répartie de la façon suivante :

1. Action ciblée sur la vie étudiante au niveau du campus avec un volet plus spécifique à l'égalité professionnelle (égalité salariale et à la lutte contre le sexisme en entreprise). Les associations étudiantes sont associées à cette action sous l'impulsion du chargé de l'accompagnement des étudiants et de l'ouverture sociale et de la personne chargée des partenariats en entreprise ;

2. Action ciblée à l'attention des personnels de l'école par le chargé de prévention ;

3. Action de la référente égalité Femmes/Hommes qui anime ce réseau et assure la cohérence des actions

en interne mais aussi avec l'ensemble des partenaires associés (ParisTech, CSE, CDEFI, ministère des Armées, MESRI, ...)

Ce dispositif est chargé de mettre en place les campagnes de sensibilisation. Il est aussi à l'écoute des victimes ou des témoins des situations relatives aux violences sexistes et sexuelles.

**Ensemble, engageons-nous à faire changer les comportements et le regard porté sur l'autre. Ne laissons rien passer !**

## L'ÉCOUTE

Un dispositif ENSTA ParisTech de prévention et d'écoute :

- Stéphane Delorme, responsable de la vie étudiante bureau R.5.13 - poste 1874
- Clément Caporal, ENSTA 2021 clement.caporal@ensta-paristech.fr
- Anne Mortureux, psychologue bureau R.1.42 - poste 1914
- Mathilde Tessier, ENSTA 2018 mathilde.tessier@ensta.org
- Alain Van Herpen, conseiller de prévention bureau R.1.49 - poste 1757
- Florence Tardivel, référente Égalité Femme/Homme bureau 2.1.75 - poste 1770



Des associations, cellules et collectifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles :



Association LGBTQ+ et féministe de l'ENSTA ParisTech  
taboo.enstaparistech@gmail.com



www.avft.org  
Téléphone : 01 45 84 24 24



www.clasches.fr



themis@intradef.gouv.fr  
themis@defense.gouv.fr  
Téléphone : 09 88 68 55 55



www.ensta-paristech.fr

Suivez-nous sur

ENSTA ParisTech

@ENSTAParisTech

@enstaparistech

Ensta-paristech



COURTESY: ENSTA PARIS TECH / PHOTO: ENSTA PARIS TECH / PHOTO: ENSTA PARIS TECH

L'ENSTA ParisTech dit



**AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**  
**#NeRienLaisserPasser**

École Nationale Supérieure de **Techniques Avancées**



# INFORMER : PLAQUETTE ENSTA PARIS

## LE CADRE JURIDIQUE

Reconnaissance par le droit français des violences sexistes et sexuelles comme des infractions punies par le code pénal.

### LE VIOL

[Code pénal, art. 222-23]

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise\* est un viol ».

- **Crime** puni de 15 ans de prison (20 ans pour le viol aggravé).

EN 2017 EN FRANCE  
110 000 VICTIMES  
MAJEURES

90% Femmes

10% Hommes

EN FRANCE 12 % DES FEMMES ONT ÉTÉ VICTIMES D'UN VIOL  
ET 43 % ONT SUBI DES GESTES SEXUELS NON CONSENTIS

### AUTRES CHIFFRES

91% des victimes  
connaissent  
leur agresseur

9% seulement  
portent plainte

### L'AGRESSION SEXUELLE

[Code pénal, art. 222-22]

« (...) toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise\* ».

L'agression sexuelle concerne différentes parties du corps, à savoir : la bouche, les seins, le sexe, les fesses et les cuisses. »

- **Délit** puni de 5 ans de prison et 75 000 € d'amende (7 ans de prison et 100 000 € d'amende pour agression sexuelle aggravée).

\*Il y a recours à la surprise lorsque la victime était inconsciente ou en état d'alcoolémie

### LE HARCÈLEMENT SEXUEL

[Code pénal, art. 222-33]

I. « (...) fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante » (...)

II. « (...) fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers »

- **Délit** puni de 2 ans de prison et 30 000 € d'amende (3 ans de prison et 45 000 € d'amende en cas de harcèlement sexuel aggravé).

LE HARCÈLEMENT  
SEXUEL TOUCHE  
LES FEMMES DANS  
9 cas sur 10

### L'EXHIBITION SEXUELLE

[Code pénal, art. 222-32]

« L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public (...) »

- **Délit** puni d'1 an de prison et de 15 000 € d'amende

L'EXHIBITION DE RUE  
EST LA PLUS FRÉQUENTE 33%

### L'OUTRAGE SEXISTE

[Code pénal, art. 621-1]

« Constitue un outrage sexiste le fait, hors les cas prévus aux articles 222-13, 222-32, 222-33 et 222-33-2-2, d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. »

- **Contravention** punie de 750 € d'amende (1 500 € en cas d'outrage aggravé et 3 000 € en cas de récidive)
- **Consacré** par la loi contre les violences sexistes et sexuelles du 3 août 2018

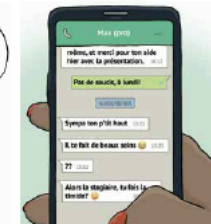
PREUVE À APPORTER : Temoignages, images (vidéo surveillance, téléphone, etc...)

## L'IDENTIFICATION DES SITUATIONS

#NeRienLaisserPasser



HARCÈLEMENT SEXUEL



CYBER-HARCÈLEMENT



OUTRAGE SEXISTE



BROPRIATING



AGRESSION SEXUELLE

Illustrations  
issues de la campagne  
2018-2019 du MESRI  
© Cati - Laser The Fox - Média Netgo



# INFORMER : FLYER ENSTA PARIS

## HARCÈLEMENT SEXUEL

**DISONS**



**À LA VICTIME, DISONS**

**"JE TE CROIS"**

**"TU AS BIEN FAIT DE M'EN PARLER"**

**"TU N'Y ES POUR RIEN"**

**"C'EST LUI LE COUPABLE"**

**"IL N'AVAIT PAS LE DROIT, C'EST LA LOI"**

**#NeRienLaisserPasser**



## LE HARCÈLEMENT SEXUEL EST UN DÉLIT PUNI PAR LA LOI !

**[Code pénal, art.222-33]**

«Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur-trice des faits ou au profit d'un tiers.

Les faits sont punis de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende [...]

## ILS SONT À VOTRE ÉCOUTE

**À L'ENSTA PARISTECH : MÉDECIN ET PSYCHOLOGUE (VOIR SITE DES ÉTUDES), RESPONSABLE DE LA VIE ÉTUDIANTE (STÉPHANE DELOLME - BUREAU R.513), RÉFÉRENTE ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES (FLORENCE TARDIVEL - BUREAU 2.1.75)**

**LES ASSOCIATIONS ET CELLULES D'ÉCOUTE EXTÉRIEURES :**



[www.clasches.fr](http://www.clasches.fr)



[www.avft.org](http://www.avft.org)  
Téléphone :  
01 45 84 24 24



[themis@intra.def.gouv.fr](mailto:themis@intra.def.gouv.fr)  
[themis@defense.gouv.fr](mailto:themis@defense.gouv.fr)  
Téléphone :  
09 88 68 55 55



# INFORMER : AFFICHES CHIMIE PT



UN AMPHI,  
C'EST LE LIEU  
DE L'APPRENTISSAGE,  
PAS DU SEXISME

**NON AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  
#NeRienLaisserPasser

Vous êtes témoin ou victime ? Écrivez à :  
[NeRienLaisserPasser@chimieparistech.psl.eu](mailto:NeRienLaisserPasser@chimieparistech.psl.eu)



PSL 

## L'OUTRAGE SEXISTE

[Code pénal, art. 621-1]

« Constitue un outrage sexiste le fait, d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante »

**CONTRAVENTION punie de 750 euros d'amende (1500 € en cas d'outrage aggravé et 3000 euros en cas de récidive.**

Cellule Veille-Alerte : Jessica MONTEIRO conseillère de prévention [jessica.monteiro@chimieparistech.psl.eu](mailto:jessica.monteiro@chimieparistech.psl.eu),  
Tel: 06.82.64.37.72 / La médecine prévention SIUMPS pour voir un médecin ou un psychologue, 45 rue des Saints Pères 75006 Paris (porte T145 1er étage) Tel : 01.42.86.21.29.



EN TP,  
LES COMPORTEMENTS  
SEXISTES  
NE SONT PAS  
AU PROGRAMME

**NON AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  
#NeRienLaisserPasser

Vous êtes témoin ou victime ? Écrivez à :  
[NeRienLaisserPasser@chimieparistech.psl.eu](mailto:NeRienLaisserPasser@chimieparistech.psl.eu)

## LE HARCÈLEMENT SEXUEL

[Code pénal, art. 222-33]

I. « (...) fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante »

II. « (...) fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers »

**Délit puni de 2 ans de prison et 30 000 € d'amende (3 ans de prison et 45 000 € en cas de harcèlement sexuel aggravé).**

Cellule Veille-Alerte : Jessica MONTEIRO conseillère de prévention [jessica.monteiro@chimieparistech.psl.eu](mailto:jessica.monteiro@chimieparistech.psl.eu),  
Tel: 06.82.64.37.72 / La médecine prévention SIUMPS pour voir un médecin ou un psychologue, 45 rue des Saints Pères 75006 Paris (porte T145 1er étage) Tel : 01.42.86.21.29.



PSL 

# INFORMER : AFFICHES CHIMIE PT



PSL

## L'AGRESSION SEXUELLE

[Code pénal, art. 222-22]

« (...) toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise\* ». L'agression sexuelle concerne différentes parties du corps, à savoir : la bouche, les seins, le sexe, les fesses et les cuisses.

**Délit puni de 5 ans de prison et 75 000 € d'amende (7 ans de prison et 100 000 € d'amende en cas d'agression sexuelle aggravée).**

\*Surprise = lorsque la victime était inconsciente ou en état d'alcoolémie.

Cellule Veille-Alerte : Jessica MONTEIRO conseillère de prévention [jessica.monteiro@chimieparistech.psl.eu](mailto:jessica.monteiro@chimieparistech.psl.eu),  
Tel: 06.82.64.37.72 / La médecine prévention SIUMPS pour voir un médecin ou un psychologue, 45 rue des Saints Pères 75006 Paris (porte T145 1er étage) Tel : 01.42.86.21.29.



PSL

## L'AGRESSION SEXUELLE

[Code pénal, art. 222-22]

« (...) toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise\* ». L'agression sexuelle concerne différentes parties du corps, à savoir : la bouche, les seins, le sexe, les fesses et les cuisses.

**Délit puni de 5 ans de prison et 75 000 € d'amende (7 ans de prison et 100 000 € d'amende en cas d'agression sexuelle aggravée).**

\*Surprise = lorsque la victime était inconsciente ou en état d'alcoolémie.

Cellule Veille-Alerte : Jessica MONTEIRO conseillère de prévention [jessica.monteiro@chimieparistech.psl.eu](mailto:jessica.monteiro@chimieparistech.psl.eu),  
Tel: 06.82.64.37.72 / La médecine prévention SIUMPS pour voir un médecin ou un psychologue, 45 rue des Saints Pères 75006 Paris (porte T145 1er étage) Tel : 01.42.86.21.29.



# INFORMER : AFFICHES CHIMIE PT



PSL

## LE VIOL

[Code pénal, art. 222-23]

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise\* est un viol ».

**Crime puni de 15 ans de prison**

\*Surprise = lorsque la victime était inconsciente ou en état d'alcoolémie.

Cellule Veille-Alerte : Jessica MONTEIRO conseillère de prévention [jessica.monteiro@chimieparistech.psl.eu](mailto:jessica.monteiro@chimieparistech.psl.eu),  
Tel: 06.82.64.37.72 / La médecine prévention SIUMPS pour voir un médecin ou un psychologue, 45 rue des  
Saints Pères 75006 Paris (porte T145 1er étage) Tel : 01.42.86.21.29.



PSL

## L'EXHIBITION SEXUELLE

[Code pénal, art. 222-32]

« L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public (...) ».

**Délit puni d'un an de prison et de 15 000 € d'amende**

Cellule Veille-Alerte : Jessica MONTEIRO conseillère de prévention [jessica.monteiro@chimieparistech.psl.eu](mailto:jessica.monteiro@chimieparistech.psl.eu),  
Tel: 06.82.64.37.72 / La médecine prévention SIUMPS pour voir un médecin ou un psychologue, 45 rue des  
Saints Pères 75006 Paris (porte T145 1er étage) Tel : 01.42.86.21.29.

# EXEMPLE AFFICHES GOUV. UTILISÉES PAR LES ÉCOLES

## VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES STOP !



L'homophobie guide vos choix ?

Agissements homophobes, discriminations envers les personnes LGBT : vous enfreignez la loi !



Un guide pour agir >



ARF cped

## VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES STOP !



N'insistez pas : vous êtes un cyber-harceleur !

Agissements sexistes, harcèlement : vous enfreignez la loi !



Stop au cybersexisme >



ARF cped

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid38153/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations.html>

# EXEMPLES D' ACTIONS

- 1. ENSTA PARIS** : la psychologue doit former les personnes du dispositif d'écoute (réunion de cadrage prévue le 14/06/2019) + nous demandons le soutien de personnes de l'X œuvrant dans ce domaine et qui sont des gendarmes.
- 2. TELECOM PARIS** : cours d'1h30 aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année sur les discriminations + question sur de « possibles discriminations observées » (quelle qu'en soit la nature) posée aux étudiants dans leur rapport de stage + sensibilisation aux propos sexistes envisagée pour les personnels dont enseignants (sur le mode du volontariat).

FORMER

# SYNTHÈSE EXEMPLES D'ACTION

## ÉCOUTER

**1. CHIMIE PT** : cellule veille-alerte sur les RPS (mais le harcèlement n'est pas considéré comme faisant partie des RPS) + conseillère de prévention médecine (enjeu de sa disponibilité) + référente diversité + nomination référent vie étudiante + création adresse mail :

[NeRienLaisserPasser@chimieparistech.psl.eu](mailto:NeRienLaisserPasser@chimieparistech.psl.eu)

**2 ÉCOLE DES PONTS PT** : cellule de veille avec référentes égalité pour recevoir les élèves + cabinet médical + permanence d'une psychologue 1 jour par semaine + dispositif d'écoute au niveau de la direction générale.

**3. ENSAE PARIS** : permanence de la psychologue tous les jeudis + groupe de parole à renouveler + porte ouverte pour recevoir aussi sans rendez-vous.

**4. ENSTA PARIS** : mise en place d'un dispositif d'écoute intégrant le responsable de la vie étudiante, un élève de 1ère année, la psychologue de l'école (disponible 2 jours / semaine), une ancienne élève très impliquée dans la lutte contre les VSS, le conseiller de prévention et la référente égalité femmes/hommes.

**5. TELECOM PARIS** : mise en place d'un dispositif d'écoute réunissant les référents égalité femmes-hommes de l'école, la déléguée à la diversité, des représentant.e.s des élèves, la psychologue, un représentant de la direction de la formation et un.e représentant.e syndical.e.

**1. ENSTA PARIS** : la psychologue doit former les personnes du dispositif d'écoute (réunion de cadrage prévue le 14/06/2019) + nous demandons le soutien de personnes de l'X œuvrant dans ce domaine et qui sont des gendarmes.

**2. TELECOM PARIS** : cours d'1h30 aux étudiants de 1ère année sur les discriminations + question sur de « possibles discriminations observées » (quelle qu'en soit la nature) posée aux étudiants dans leur rapport de stage + sensibilisation aux propos sexistes envisagée pour les personnels dont enseignants (sur le mode du volontariat).

## FORMER

## ÉVALUER

**1. CHIMIE PT** : entretien avec le BDE + conception en cours d'une enquête « bien-être » par le BDE (demandée au départ par la direction).

**2. ÉCOLE DES PONTS PT** : enquête de satisfaction réalisée après le WEI.

**3. ENSAE PARIS** : enquête « bien-être » via le BDE en cours d'élaboration + commission de suivi des étudiants regroupant les responsables des différents services pour être « en alerte » sur le bien-être des étudiants.

**4. ENSTA PARIS** : enquête « bien-être » réalisée en 2018, conçue par le BDE (pas vocation à être renouvelée tous les ans).

**5. TELECOM PARIS** : conception en cours d'une enquête sur les discriminations à destination des étudiants et du personnel de l'école.

**1. CHIMIE PT** : conférences prévues pour septembre + affiches (français et anglais).

**2. ÉCOLE DES PONTS PT** : campagne d'affichage en avril + 1 en cours plus pérenne (visuels MESRI) + plaquette harcèlement + convention BDE et école pour le WEI + charte BDE événements festifs + formation des « orgues » élèves qui encadrent le WEI + amphi pré WEI par ActThéâtre + soutien de la direction.

**3. ENSAE PARIS** : campagne affichage CLASCHEs dans les locaux par l'association Fem'ENSAE + exposition à la rentrée avec le BDE. Projet d'intervention de la compagnie Acthéâtre sur le harcèlement pour les premières années.

**4. ENSTA PARIS** : plaquette sortie en mars également dans le kit des nouveaux étudiants à la rentrée + séance de sensibilisation avant WEI comprenant visionnage du film "cup of tea", scénettes jouées par les étudiants 2a et 3a sur des situations de VSS, sensibilisation par des gendarmes de l'X sur les délits et leur répression et présentation du dispositif d'écoute de l'ENSTA. + Travail avec BDE et association LGBTQ+. + Soutien de la direction.

**5. TELECOM PARIS** : réalisation d'une plaquette sur le modèle de L'ENSTA + lien avec le pôle REC (Respect Écoute Consentement) qui voit les élèves avant le WEI.

## INFORMER



# ÉCHANGES & RÉFLEXIONS 1/2

## ÉCOUTER

- Disponibilité du médecin / psychologue pas toujours évidente.
- Quelle fréquence des permanences ?
- Comment choisir un psychologue pour son école ? Choisir le/la même que dans les autres écoles ? Faire jouer le réseau des psychologues déjà présents dans des écoles ?...

## ÉVALUER

- Faut-il refaire tous les ans une enquête « bien-être » ? Pas sûr que ce soit le plus efficace. Possible effet d'institutionnalisation ou de lassitude. À l'inverse, ne le faire que quand il y a des « remontées » terrain pourrait d'emblée indiquer qu'il y a un problème.
- Le BDE est le plus souvent en première ligne dans la réalisation d'une enquête « bien-être ». Il peut aussi mettre « sous le tapis » le sujet ou la demande émise par une direction. Importance d'une vraie coopération avec lui.

## INFORMER

- « Je me suis entendu dire 'tu vas poser un problème qui n'existe pas avec tes affiches' ». Certains enseignants sont parmi les plus réfractaires.
- Le WEI et les soirées sont des moments très sensibles. Rôle des BDE (ou « orgues » ou « REC ») important.
- Dans certaines écoles, présence d'enseignants, doctorants et/ou anciens élèves (alumni) durant le WEI : cela peut dans certains cas poser problème. Que fait-on ?
- Situations délicates dans certains enseignements : des étudiantes moins écoutées que les étudiants, des propos sexistes qui peuvent être tenus... : quelles actions vis-à-vis des enseignants ?
- Quelles différences et complémentarités entre « informer » et « former » ?
- Jusqu'à présent, notre commission a utilisé le terme de « harcèlement ». Est-ce qu'on décide d'utiliser plutôt celui de « violences sexistes et sexuelles » ?

# ÉCHANGES & RÉFLEXIONS 2/2

## LÉGITIMITÉ ET CONFIANCE

- Des psychologues, des « référents » : formation à faire (à l'écoute, l'accompagnement...).
- Coopération avec BDE, associations... : identifier les bons leviers pour que ça marche.

## ÉVALUATION SUR 2 PLANS

- Évaluer si tout se passe bien... ou pas dans son école. Comment croiser les remontées, ne pas les sur ou sous évaluer ?
- Évaluer les actions menées (information, formation, mise en réseau...). Quel cadre et méthode utiliser ?

ÉCOUTER

ÉVALUER

OBJECTIFS ?  
STRATÉGIE ?  
COHÉRENCE ?

FORMER

INFORMER

## FORMATION

- Qui : étudiants, enseignants, personnels, BDE, associations... ? Et par qui ?
- À quoi, quand, comment ?
- Sur le mode du volontariat ou obligatoire ?
- Utilité des sciences humaines et sociales ?

## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

- Campagne d'affichage, plaquette, informations au moment de la rentrée et lors d'événements type WEI.
- Faire de la com vs avoir une stratégie de communication. Impact et limite d'actions de com ? Quelles combinaisons avec des actions type formation ?



# INFOS PRATIQUES

Le site du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid127988/stop-aux-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-l-enseignement-superieur.html> :

- **Rappelle** les obligations légales des écoles d'enseignement supérieur dont la circulaire du 25 novembre 2015 sur la prévention et le traitement du harcèlement sexuel dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

<HTTPS://WWW.LEGIFRANCE.GOUV.FR/AFFICHTEXTE.DO?CIDTEXTE=JORFTEXT000026263463&CATEGORIELIEN=ID>

- **Propose** un kit de communication « Campagne contre les violences sexuelles et sexistes dans l'Enseignement supérieur » :

[http://media.etudiant.gouv.fr/file/00-Actu\\_etudiants/32/5/Kit\\_de\\_com\\_928325.zip](http://media.etudiant.gouv.fr/file/00-Actu_etudiants/32/5/Kit_de_com_928325.zip)

<HTTP://WWW.ENSEIGNEMENTSUP-RECHERCHE.GOUV.FR/PID38153/EGALITE-ET-LUTTE-CONTRE-LES-DISCRIMINATIONS.HTML>

- **Fournit** Un « Vade-mecum à l'usage de l'enseignement supérieur et la recherche » :

[http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Parite\\_et\\_lutte\\_contre\\_les\\_discriminations/88/1/VademecumHS-web\\_727881.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Parite_et_lutte_contre_les_discriminations/88/1/VademecumHS-web_727881.pdf)

- **Indique** des coordonnées d'associations et collectifs spécialisés dans ce domaine.

- CLASCHES (Collectif de Lutte Anti-Sexiste Contre le Harcèlement Sexuel dans l'Enseignement Supérieur) – <https://clasches.fr>

- AVFT (Association européenne contre les Violences Faites au femmes au Travail) - <http://www.avft.org>

- 08 Victimes – 08 842 846 37 – Numéro non surtaxé disponible 7 jours sur 7.

L'Association Santé Grandes Écoles (ASGE) et son réseau de psychologues intervenant dans les grandes écoles :

<http://www.asge.fr>

La CGE (Groupe ouverture sociale (GOS), Groupe égalité femmes-hommes, Groupe handicap) :

<https://www.cge.asso.fr/commissions/diversite/#1488536497119-eae5edf9-0d39>

# #NeRienLaisserPasser

**VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**  
Au travail, à la maison,  
dans l'espace public,...

**RÉAGIR  
PEUT TOUT  
CHANGER**

VIOLENCES FEMMES INFO  
**APPELEZ LE  
3919\***

\*Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR

#NeRienLaisserPasser



<https://stop-violences-femmes.gouv.fr/-reagir-peut-tout-changer-.html>

# CONTACTS

Marie Rebeyrolle – Déléguée diversité ParisTech – [marie.rebeyrolle@paristech.fr](mailto:marie.rebeyrolle@paristech.fr) – 06 60 16 53 41

Yves Poilane – Président de la commission diversité ParisTech – [yves.poilane@telecom-paris.fr](mailto:yves.poilane@telecom-paris.fr)

Florence Lelait – Déléguée générale ParisTech – [florence.lelait@paristech.fr](mailto:florence.lelait@paristech.fr)